

EDITO

Par Jean-Claude Barbot, Président de l'ADCAM

Quelle contribution pour une Assurance Maladie encore plus efficiente ?

Une semaine après son discours de politique générale, le Premier Ministre, Manuel Valls vient de préciser le cadre général du plan de 50 milliards d'économies d'ici 2017. Devraient être mis à contribution, l'Etat et ses agences pour 18 milliards d'euros, les collectivités locales pour 11 milliards, la protection sociale pour 21 milliards dont 10 pour l'Assurance Maladie et 11 pour la gestion du système social. Ce programme de stabilité sera présenté au Conseil des Ministres le 23 avril, puis soumis au vote des députés le 30 avril.

Un effort sans précédent justifié par les Pouvoirs Publics par la situation économique et financière dégradée de notre pays.

Au-delà des arbitrages politiques réalisés, demeure pour notre Association, la question des modalités de mise en œuvre opérationnelles de ce plan. Pour l'Assurance Maladie, nous n'opposons pas de refus de principe à la recherche d'économies. Bien au contraire, toute notre action est résolument orientée vers une maîtrise de l'évolution des dépenses de santé, sans amoindrir la qualité des soins avec un montant de l'ONDAM respecté, voire sous exécuté depuis plusieurs années. Il en est de même concernant les coûts de fonctionnement du réseau qui ont diminué de 4,75 % à 3,75 % entre 2005 et 2011.

Pour autant, persévérer dans la voie de la réduction des effectifs et des moyens, n'est pas sans risque. Le gel temporaire des recrutements au sein de l'Assurance Maladie, en est une illustration. Depuis le début de l'année, faute de remplacement des départs, la qualité de service tend à se dégrader sur les plateformes de service, les délais à l'accueil se détériorent dans certains départements, sans oublier notre capacité d'intervention en

matière de gestion du risque qui s'affaiblit. Une situation qui devrait s'aggraver au cours des 2 prochains mois, sans mesure d'ajustement. C'est tout le message que l'ADCAM vient de porter auprès du Directeur de la Sécurité Sociale, lors d'une rencontre, le 14 avril dernier.

Nous continuons de penser que d'autres alternatives sont possibles pour améliorer l'efficacité du système de soins, tant en matière de gestion du risque que de coût de fonctionnement. C'est d'ailleurs, une réflexion que nous souhaitons engager, avec les représentants de l'Association des Directeurs d'Hôpitaux (ADH). Un premier communiqué de presse commun, diffusé le 16 avril, évoque des pistes possibles d'améliorations du système de santé autour de la simplification administrative, du soutien au DMP, du développement de la chirurgie ambulatoire... Il nous reste à faire émerger des propositions concrètes au cours des prochains mois, pour apporter notre contribution à la préservation d'un modèle social compatible avec les enjeux économiques d'aujourd'hui et de demain !

Le Président de l'ADCAM
Jean-Claude Barbot

En 2014, rejoignez l'ADCAM !

Pour :

- apporter votre contribution aux enjeux de l'Assurance Maladie,
- dialoguer avec les différents acteurs institutionnels de la protection sociale,
- défendre l'intérêt du métier de Directeur,
- participer aux ateliers d'échanges d'expériences organisés par l'ADCAM.

Pour adhérer, il vous suffit de retourner le bulletin d'adhésion, ci-joint, accompagné de votre règlement (60 euros) à notre Trésorier, Vincent Verlhac, Directeur de la CPAM de la Loire.

Pour mémoire, l'adhésion à l'ADCAM est ouverte à tous les Directeurs de CPAM, UGECAM, CTI, mais également à tous les anciens Directeurs d'organismes qui n'ont plus ce statut tout en poursuivant une activité au sein de l'Assurance Maladie. A titre indicatif, peuvent adhérer à l'ADCAM tous les Directeurs ayant pris de nouvelles responsabilités à la CNAMTS (Directeur évaluateurs...), les Directeurs devenus Directeurs Adjointes, etc....



Association des Directeurs
des Caisses d'Assurance Maladie

Toutes les infos en 1 seul clic sur
www.adcam.fr

ACTUALITÉ

17 mars 2014 : « La place des femmes dans les métiers de dirigeants »

Un diagnostic novateur et des propositions riches présentés par un groupe de travail de l'ADCAM lors de la dernière Assemblée Générale de l'Association.

A l'occasion de l'Assemblée Générale de l'ADCAM, le groupe de travail, composé d'Emmanuelle Lafoux, de Claudine Quéric, de Catherine Pelletier, de Marie-Cécile Saulais et de Sarah Videcoq Aubert, a rendu ses conclusions.

Le diagnostic particulièrement documenté et de très grande qualité a été apprécié et salué par tous les membres de l'Assemblée. Il débouche sur pas moins de 34 propositions articulées autour de 8 axes (décrire et analyser, piloter, sensibiliser, adapter les concours et les formations, manager, tenir compte du



temps et des contraintes familiales et les compenser, identifier les potentiels et recruter, s'entraider).

Ce document a été diffusé, le 31 mars dernier, à tous les adhérents de l'ADCAM afin de recenser des observations ou des suggestions complémentaires, jusqu'au 28 avril. Ce rapport et ces recommandations feront également l'objet d'un échange au sein du prochain Conseil d'Administration de l'ADCAM. Il s'agira ensuite de communiquer sur les évolutions nécessaires et de convaincre les différents acteurs institutionnels concernés de l'intérêt de nos propositions !

17 et 18 mars 2014 : Colloque de l'ADCAM « Quel avenir pour les services en santé et pour quels enjeux ? » : un bilan plutôt positif

Ce Colloque organisé à Tours a rassemblé près de 80 participants, Directeurs ou Agents de Direction de CPAM, CARSAT, UGECAM mais aussi des représentants des DRSM.

L'enquête réalisée par l'ADCAM confirme un bilan plutôt positif (23 participants sur 74 ont répondu à l'enquête). L'appréciation globale du colloque est très bonne pour 90 % des participants. Les interventions ont été plébiscitées, en particulier, la table ronde sur les stratégies des différents acteurs (avec le Directeur Général de la CNAMTS, le Directeur de la Sécurité Sociale et le Directeur Délégué de la Mutualité Française), mais aussi le témoignage du Docteur Alain Larouche sur un programme de disease management ou encore l'intervention d'un producteur de dispositif médicaux (MEDTRONIC - Antoine AUDRY, Directeur des Affaires Publiques et Réglementaires).



Le niveau d'interactivité et les échanges avec la salle ont été appréciés ainsi que la pertinence des thèmes du colloque comme le montre les graphiques ci-dessous.

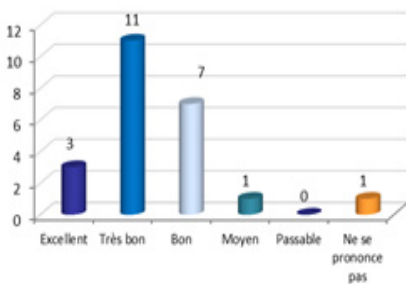
Des résultats encourageants qui nous invitent à renouveler l'expérience au cours des prochaines années.

A cet égard, le verbatim recueilli auprès des participants suggèrent de nouvelles thématiques. Parmi celles-ci, on peut relever quelques pistes comme :

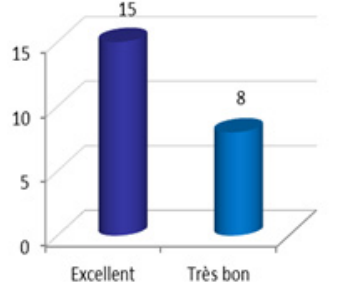
- la légitimité et les modalités d'intervention de l'Assurance Maladie pour améliorer l'offre de soins de premier recours ;
- la gouvernance et l'organisation des entreprises en réseau ;
- les enjeux de la politique hospitalière et la place de l'Assurance Maladie ;
- l'approche comparative interne et externe à l'Institution sur les critères de performance, d'efficacité, d'efficacé et de qualité.

Est également attendue, la diffusion des actes du colloque « afin de retranscrire la richesse des interventions » à l'ensemble des Agents de Direction. Message reçu !

L'interactivité et les échanges avec la salle



La pertinence du thème du colloque



ACTUALITÉ

14 avril 2014 : « Gel des recrutements et difficultés des Caisses » Rencontre avec Thomas Fatome, Directeur de la Sécurité Sociale

Pour cette rencontre, l'ADCAM était représentée par Cécile Alfocéa, Philippe Trotabas et Jean-Claude Barbot.

En propos liminaire, nous avons précisé que nous avons interrogé un panel de 20 organismes afin de disposer d'éléments de diagnostic représentatifs. Les enseignements de cette enquête ont confirmé certaines difficultés rencontrées au cours du premier trimestre et, en particulier :

Des points de fragilité dans le domaine du service avec :

- un taux national de décroché en voie tendancielle de diminution (de 90 % à 80 %) ;
- des tensions progressives sur certaines plateformes et des premiers mouvements de grève ;
- des fermetures partielles de l'accueil de proximité dans quelques Caisses et des délais d'attentes en progression pour les publics.

Des difficultés dans le domaine de la gestion du risque et dans le pilotage des activités avec :

- le non remplacement des DAM diminuant d'autant notre capacité d'intervention ;
- la réduction des effectifs affectés à la gestion des établissements au moment même où les expérimentations FIDES sont en cours ;
- le non remplacement de certains cadres à forte expertise.

Fort de ces constats, nous avons alerté la Direction de la Sécurité Sociale sur le risque réel que pourrait faire peser le maintien du gel des recrutements conjugué à un fort taux d'absentéisme au cours des 2 prochains mois :

- une nouvelle dégradation des taux de décroché ;
- la fermeture probable de ligne d'accueil au sein du réseau, la dégradation des délais sur certaines activités sensibles comme la gestion de la CMU, le traitement des prestations en espèces ;
- la perte de compétence fragilisant la productivité et la fiabilité des process (pour un agent d'accueil ou un technicien sur les PE, un délai de formation de plusieurs mois est incontournable) ;
- l'affaiblissement de nos actions en gestion du risque ;
- la détérioration du climat social dans un contexte déjà sensible.

Le Directeur de la Sécurité Sociale a rappelé que le dispositif de gel des recrutements avait déjà été mis en place lors de la négociation de la dernière COG, sans, selon lui, soulever de difficultés majeures.

Pour notre part, nous avons considéré que le contexte était différent sachant que l'Assurance Maladie a déjà considérablement réduit ses effectifs et que les marges de manœuvre sont désormais plus étroites. Pour éviter la dégradation du service, source de coût de gestion supplémentaire, l'ADCAM a souhaité que les autorités de tutelle assouplissent leur position en accordant un



Directeur de la Sécurité Sociale
Thomas Fatome

taux de remplacement de 30 % en à-valoir sur l'aboutissement des négociations. Le Directeur de la Sécurité Sociale s'est montré attentif aux difficultés actuelles et à venir. Concernant notre proposition, il a précisé qu'il n'était pas opposé à examiner des dérogations sur des besoins ciblés (plateforme, prestations en espèces, CMU...). Par ailleurs, nous avons acté le rôle de la Sécurité Sociale dans la simplification administrative en espérant que ce mouvement s'accélère au cours de la période de la COG, en particulier sur les thématiques des revenus de substitution et de la CMU.

ACTUALITÉ

16 avril 2014 : Des pistes de partenariat entre l'ADCAM et l'Association des Directeurs d'Hôpital (ADH) avec un premier communiqué de presse commun

Le 11 avril dernier, les membres du conseil de l'ADH et de l'ADCAM se sont réunis dans les locaux de l'hôpital Sainte Anne à Paris. Cette première rencontre a été l'occasion de présenter le modèle économique et les enjeux de l'Assurance Maladie et des Hôpitaux. Riche en échanges, elle a permis de tracer quelques pistes de réflexions communes entre les 2 associations dont témoigne le communiqué de presse diffusé aux médias le 16 avril dernier.

Paris, le 11 avril 2014 - Confrontées aux débats actuels – garantir la qualité de l'offre de santé et mettre en œuvre des économies très importantes, l'ADH et l'ADCAM ont décidé de partager leurs analyses en se réunissant ce jour en conseil d'administration commun.

Elles concrétisent ainsi des contacts et des réflexions engagées depuis plusieurs mois en lien notamment avec les orientations de la Stratégie Nationale de Santé annoncées en janvier.

Elles ont notés que le nouveau Premier Ministre Manuel Valls, dans son discours de politique générale, avait fixé à l'Assurance Maladie et aux hôpitaux des objectifs d'efficience ambitieux, à hauteur de 10Mds d'euros, tout en réaffirmant la force du modèle social et sanitaire français.

Attachés à ces valeurs communes, les responsables et les membres de l'ADH et de l'ADCAM souhaitent continuer d'affirmer une vision ambitieuse du rôle des cadres dirigeants en santé, managers attachés à l'efficacité et capables d'être forces de propositions auprès des Pouvoirs Publics.

Plusieurs chantiers nationaux ont vocation à faire l'objet de mesures concrètes :

- simplification administrative et réglementaire ;
- développement de l'ambulatoire ;
- soutien au DMP ;
- un système de financement favorisant les évolutions organisationnelles sur un même territoire.

Ces enjeux de modernisation du système de santé français sont des thèmes de réflexion communs à l'ADCAM et l'ADH qui s'attacheront à soumettre des propositions pouvant être traduites dans le fonctionnement quotidien.



9-10 juillet 2014 : Nouvel atelier d'échanges d'expériences de l'ADCAM

Comme vous le savez, l'ADCAM propose, depuis bientôt 2 ans, une formule d'ateliers d'échanges d'expériences entre Directeurs. La cinquième session de ces ateliers sera consacrée au thème des « relations sociales dans l'entreprise », entendu dans un sens très large, c'est-à-dire, la posture d'employeur du Directeur et les relations internes qui en découlent.

Les inscriptions sont possibles jusqu'au 9 mai 2014 auprès de Brigitte Dodard :
brigitte.dodard@cpam-valence.cnamts.fr – Tel : 04 75 75 53 85.

AGENDA

- **14 mai 2014** : rencontre avec Olivier de Cadeville sur le thème du référentiel de performance et du dialogue de gestion.

- **6 juin 2014** : participation de l'ADCAM aux travaux de l'ADIRCAF sur le thème du fonctionnement en réseau.

ANNEXE

Bulletin d'adhésion à l'ADCAM

Nom – Prénom :

Fonction :

Organisme :

- CPAM
- CNAMTS
- UGECAM
- CTI

Adresse :

CP/Ville :

Période	Montant de la cotisation
Année 2014 (du 1er janvier au 31 décembre 2014)	60 €

Chèque à libeller à l'ordre de l'ADCAM.

Bulletin d'adhésion et règlement bancaire à retourner à :

ADCAM
Monsieur Vincent VERLHAC
Trésorier
CPAM DE LA LOIRE
CS 72701
42027 SAINT ETIENNE CEDEX 1